

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 15 mai 2023

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #952 intitulé :

Ayant pour objet d'ajouter l'usage spécifiquement autorisé « soins pour animaux de maison (sauf vétérinaire) 812910 » à la grille des spécifications de la zone 95Adé20

DESCRIPTION

Ajouter l'usage spécifiquement autorisé « soins pour animaux de maison (sauf vétérinaire) 812910 » à la grille de la zone 95Adé20.

LOCALISATION

Zone 95Adé20

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce deuxième jour de mai deux mille vingt-trois.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 2 mai 2023, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^{ième} jour de mai 2023.

